

## COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du JEUDI 03 OCTOBRE 2013 à 20 heures

Présents : Roland CHAMBON, Michel PIALAT, Colette SUCHET, Arlette BURLE, Émile LOPEZ, Christiane CORNUT, René ROUDIL, Danièle EVESQUE, Martine BOYAC, Thierry BALAZUC, David AUZAS, Roland COURT, Jean-Louis JOUVE, Alain MONTEILLARD

Absente : Christelle PEIS.

Secrétaire de séance : Colette SUCHET

### ORDRE DU JOUR :

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| 1) Règlement de la cantine       | 8) Rythmes scolaires                          |
| 2) Règlement de la garderie      | 9) Convention théâtre école                   |
| 3) Vente de matériel             | 10) Motion en faveur d'un relais téléphonique |
| 4) Décisions modificatives       | 11) Destination sous-sol ancienne mairie      |
| 5) Contrat emploi agence postale | 12) Questions diverses                        |
| 6) PLU                           |   |
| 7) SIAGE                         |   |

**Règlements de la cantine et de la garderie** : Les nouveaux règlements de la cantine et de la garderie périscolaire sont adoptés à l'unanimité. Ils instaurent une inscription obligatoire des enfants à ces services et une réservation prévisionnelle hebdomadaire pour une fréquentation régulière ou occasionnelle.

**Vente de matériel** : Le bungalow installé à la crèche est vendu pour 2 500 € ; son prix d'achat était de 3 640 € après récupération de la TVA.

**Décisions modificatives** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les indemnités des élus, au-delà d'un certain seuil, sont soumises aux cotisations de sécurité sociale. Ce dispositif, présentant un effet rétroactif, a été décrété après le vote du budget. Afin de financer cette nouvelle dépense, il est procédé à des modifications budgétaires à hauteur de 4 500 €.

**Contrat emploi agence postale** : Un emploi permanent de non-titulaire à temps non complet est créé à l'agence postale en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984.

**PLU** : Le Conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (Jean-Louis JOUVE), tire le bilan de la concertation et arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme qui sera transmis aux services de l'État.

**Le SIAGE** (schéma intercommunal d'aménagement et de gestion de l'espace) est un outil de travail qui permettra l'intégration des choix intercommunaux au SCOT (schéma de cohérence territoriale). L'aménagement de l'espace et les projets de territoires deviennent supra-communaux.

**Rythmes scolaires** : Une proposition de rythmes scolaires est présentée. Pendant les temps d'activités périscolaires de 15h45 à 16h30, la lecture, avec la participation de la bibliothèque, l'aide aux devoirs pourraient être pratiquées. Les rythmes scolaires seront à l'ordre du jour du prochain conseil d'école début novembre.

**Convention théâtre école** : Le maire est autorisé à signer la convention « Sorties d'Artistes ». Ainsi 2 classes se rendront au théâtre de Privas. Cette opération est menée en partenariat avec le Conseil Général qui participe à parité pour 371 €.

**Motion en faveur d'un relais téléphonique** : Le Conseil demande à Orange d'intervenir afin d'améliorer les conditions de réception et d'émission des communications depuis les portables. Ce motion est consécutive à l'obligation des opérateurs de couvrir tout le territoire.

**Destination sous-sol ancienne mairie** : Le sous-sol de l'ancienne mairie pourrait être mis à disposition pour l'ouverture d'un musée de paléontologie.

### **Questions diverses**

L'arrêt des cars de Chastrenas, déplacé devant But depuis la rentrée, n'étant pas utilisé, revient à Chastrenas. La rentrée s'est bien déroulée y compris pour la CLIS. L'AVS qui a été nommée par l'Éducation Nationale doit rejoindre son poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

A Lachapelle sous Aubenas, le 10 octobre 2013  
Le Maire,  
Roland CHAMBON